SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Structure de coopération intercommunautaire

Objectif : Fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun
de développement durable du territoire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun BP 90100 - 72 404 La Ferté Bernard
Tél. : 02.43.60.72.77 - Fax : 02.43.71.42.38 -
Mèl : perche-sarthois@orange.fr
Web : www.perche-sarthois.fr - Facebook : https://www.facebook.com/perchesarthois

SOMMAIRE

1/ Présentation du Perche Sarthois

1.1 Le territoire ….....p3
1.2 Les adhérents ….....p4
1.3 Les missions statutaires ….....p4
1.4 Les élus.....p5
1.5 Les agents ….....p6
1.6 Le Conseil de Développement.....p6
1.7 Le budget ….....p7

2/ Bilan des actions 2019

1ère partie – Pays d'art et d'histoire

1.1 Actions de sensibilisation des populations locales ….....p8
1.2 Communications et expositions..... ….....p9
1.3 Éducation au patrimoine .....…. p10
1.4 Inventaire du Patrimoine ….....p13
1.5 Actions de développement d'un tourisme culturel pour les groupes……..p14

2ème partie – Tourisme

2.1 Actions de communication et de promotion ….....p15
2.2 Soutien à l'économie touristique locale ….....p18
2.3 Développement de l'offre « randonnées » ….....p19
2.4 Commercialisation des journées découvertes pour les groupes..... ….....p20
2.5 Qualité des prestations et diversification des offres ….....p21

3ème partie - Environnement et Cadre de vie

3.1 Accompagnement des communes pour une alimentation durable dans les écoles ….....p22
3.2 Actions en faveur du développement durable …….....p24

4ème partie - Les procédures contractuelles

4.1 Avec l'Europe, le programme européen Leader ….....p25
4.2 Avec l'Etat ….....p27
4.3 Avec la Région des Pays de la Loire.....p28

5ème partie – SCOT et PCAET

p33

1/ Présentation du Perche Sarthois

(au 1er janvier 2019)

1.1 Le territoire

Le Pays du Perche Sarthois, c'est :

- 4 Communautés de communes
- 85 communes
- 83 747 habitants *(recensement population municipale INSEE 2016)*
- 1458 km²
- 57,5 hab./km²



1.2 Les adhérents

Le Perche Sarthois est composé des collectivités suivantes :

- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien : 30 806 habitants / 23 communes (Ardenay sur Merize, Bouloire, Connerré, Coudrecieux, Fatines, Le Breil sur Merize, Lombron, Maisoncelles, Montfort le Gesnois, Nuillé le Jalais, Saint Célerin, Saint Corneille, Saint Mars de Locquenay, Saint Mars la Brière, Saint Michel de Chavaignes, Savigné l'Evêque, Sillé le Philippe, Soulitré, Surfonds, Thorigné sur Dué, Tresson, Torcé en Vallée, Volnay)

- Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise : 28 767 habitants / 33 communes (Avezé, Beillé, Boëssé le Sec, Bouër, Champrond, Cherré-au, Cormes, Courgenard, Dehault, Duneau, Gréez sur Roc, La Bosse, La Chapelle du Bois, La Chapelle Saint Rémy, La Ferté Bernard, Lamnay, Le Luart, Melleray, Montmirail, Préval, Prévelles, Saint Aubin des Coudrais, Saint Denis des Coudrais, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent, Saint Martin des Monts, Saint Ulphace, Sceaux sur Huisne, Souvigné sur Même, Tuffé Val de la Chéronne, Théligny, Villaines la Gonais, Vouvray sur Huisne)

- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille : 15 605 habitants / 19 communes (Berfay, Bessé sur Braye, Cogners, Conflans sur Anille, Dollon, Ecorpain, La Chapelle Huon, Lavaré, Marolles Lès Saint Calais, Montaillé, Rahay, Saint Calais, Saint Gervais de Vic, Sainte Cérotte, Semur en Vallon, Val d'Etangson, Valennes, Vancé, Vibraye)

- Communauté de communes Maine Saosnois, ***en représentation substitution pour les communes de l'ex Maine 301*** **:** 8 569 habitants / 10 communes (Beaufay, Bonnétable, Briosne les Sables, Courcemont, Courcival, Jauzé, Nogent le Bernard, Rouperroux le Coquet, Saint Georges du Rosay, Terrehault)

- Conseil départemental de la Sarthe

1.3 Les missions statutaires

Structure de coopération intercommunautaire, le Perche Sarthois a pour vocation de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement et d'aménagement global et durable du territoire. Il constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Outil d'ingénierie, il exerce à la fois des activités d'étude, d'animation, de coordination et de gestion de procédures.

Il a donc pour objet toute réalisation concourant au développement du territoire et en particulier :

- tout ce qui contribue au développement et à la mise en œuvre du Pays d'art et d'histoire et du pôle touristique
- l'exercice des activités d'études, d'animation, de coordination et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, touristiques, sportifs, environnementaux, culturels et sociaux d'intérêt collectif
- la conclusion avec l'Union européenne, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental ou avec tout autre partenaire, de conventions ou de contrats permettant la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de développement durable.

Dans ce cadre, il assure sur son périmètre d'intervention, la cohérence et la coordination des actions d'aménagement et de développement durable du territoire en liaison avec les Communautés de communes.

Pour accomplir ses missions, le syndicat mixte s'appuie sur les réflexions, propositions et avis du Conseil de développement.

En outre, en 2018, le Perche Sarthois s'est transformé en syndicat mixte à la carte. Les Communautés de communes membres peuvent ainsi décider de lui transférer les compétences suivantes :

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Plan Climat Air Énergie Territorial

C'est le cas des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille.

1.4 Les élus

Le Perche Sarthois est un syndicat mixte ouvert, administré par un comité syndical de 106 représentants, élus par chacun des organes délibérants des collectivités adhérentes et répartis en deux collèges comme suit :

Collectivités membres	Nombre de représentants	Nombre de voix
Collège des Communautés de communes	**98**	**98**
Maine Saosnois (partie ex Maine 301)	11	11
Vallées de la Braye et de l'Anille	22	22
Le Gesnois Bilurien	27	27
Pays de l'Huisne Sarthoise	38	38
Collège du Conseil départemental	**8**	**16**
Total	**106**	**114**

Le Bureau est composé de 14 membres, dont la composition est la suivante :

Fonction	Nom
Président du Pays du Perche Sarthois	Monsieur Philippe GALLAND
Vice-Président du Pays / Cdc Huisne Sarthoise	Monsieur Didier REVEAU
Vice-Président du Pays / Cdc Vallées de la Braye et de l'Anille	Monsieur Jacky BRETON
Vice-Président du Pays / Cdc Gesnois Bilurien	Monsieur Christophe CHAUDUN
Vice-Présidente du Pays / Cdc Maine Saosnois	Madame Géraldine VOGEL
Vice-Présidente du Pays / Conseil départemental	Madame Marie-Thérèse LEROUX
Membre du Bureau du Pays / Cdc Huisne Sarthoise	Monsieur Willy PAUVERT
Membre du Bureau du Pays / Cdc Huisne Sarthoise	Monsieur Jean DUMUR
Membre du Bureau du Pays / Cdc Vallées de la Braye et de l'Anille	Monsieur Jean-Marc BLOT
Membre du Bureau du Pays / Cdc Vallées de la Braye et de l'Anille	Monsieur Marc FOUQUET
Membre du Bureau du Pays / Cdc Gesnois Bilurien	Monsieur Jean-Marie BOUCHÉ
Membre du Bureau du Pays / Cdc Gesnois Bilurien	Madame Chantal BUIN
Membre du Bureau du Pays / Cdc Maine Saosnois	Monsieur Alain BIDAULT
Membre du Bureau du Pays / Conseil départemental	Madame Françoise LELONG

Le Président du Conseil de Développement, est invité aux réunions du Bureau.

Il existe trois commissions de travail :

- Politiques contractuelles
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Environnement et Cadre de vie

Les Communautés de communes adhérentes disposent de 5 sièges dans chaque commission.
Les Conseillers départementaux peuvent s'inscrire dans les commissions de leur choix.

1.5 Les agents

L'équipe compte neuf agents permanents :

- Vanessa Chollet, directrice
- Sylvie Lemercier, animatrice de l'Architecture et du Patrimoine
- Lauréanne Gasnier, chargée de mission Service éducatif
- Pierrick Barreau, chargé de mission Inventaire du patrimoine
- Arnaud Retailleau, chargé de mission Tourisme
- Amélie Lorenzi, chargée de mission Commercialisation et Animation
- Hélène Dufossé, chargée de mission Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Climat Air Energie Territorial
- Pierre-Jean Salinesi, chargé de mission Développement territorial
- Marion Cousin, secrétaire comptable

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire fait appel à des guides-conférenciers, sous vacations, pour renforcer l'équipe lors des actions menées (animations du service éducatif et visites guidées).

1.6 Le Conseil de développement

Le Conseil de Développement est une organisation de la société civile. Il est constitué de représentants des acteurs économiques, associatifs, sociaux, culturels …, désireux d'accompagner les élus locaux dans la réalisation des projets du territoire. Instance consultative, il se veut être force de propositions sur les sujets pour lesquels il est saisi par les élus ou les auto-saisines qu'il souhaite mener à sa propre initiative.
L'article 88 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) stipule :

> I.- Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.
> II.- La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil de développement par son action contribue :

- au renforcement des liens entre la société civile et les politiques,
- à l'animation, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux du territoire,
- à la production de connaissances immatérielles et à la production d'outils d'aides à la décision,
- à la consolidation, voire à la création de réseaux d'acteurs locaux,
- à la promotion d'un développement durable et solidaire.

Le Conseil de développement du Perche Sarthois a été créé en janvier 2002. Le nouveau Conseil de Développement du Perche Sarthois, mutualisé pour les Communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, a été renouvelé le 21 mars 2018.

L'instance est composée de 27 membres, représentant 4 collèges :
- acteurs économiques,
- acteurs artistiques, éducatifs et culturels,
- acteurs associatifs,
- acteurs du secteur sanitaire et social.

Le Président est Christian Pottier ; le Vice-président Jean-Pierre Auger.

Au-delà des réunions internes à l'instance, les membres participent aux réunions des commissions du Pays. Des membres suivent également les réunions des Conseils communautaires.

Les travaux réalisés et en cours sont les suivants :
- contribution aux travaux de la Coordination Nationale des Conseils de Développement
- participation au Plan Intercommunal de Développement Économique du Gesnois Bilurien
- suivi de l'étude stratégique pour le développement des sites de visites touristiques associatifs
- participation à un séminaire sur la mobilité durable
- contribution aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux du territoire
- participation au Grand Débat National et animation de réunions locales
- lancement d'un groupe de travail sur le potentiel de développement des énergies renouvelables

1.7 Le budget

Budget principal :

→ section de fonctionnement

Le résultat 2019 en opérations réelles est le suivant :
- dépenses 539 284,29 €
- recettes 593 223,48 €

Soit un résultat relatif de + 53 939,19 €. Avec l'excédent reporté, le résultat 2019 est de + 298 098,44 €.

→ section d'investissement

Le résultat 2019 en opérations réelles est le suivant :
- dépenses 111 391,01 €
- recettes 165 098,05 €.

Soit un résultat relatif de + 53 707,04 €. Avec l'excédent reporté, le résultat 2019 est de + 42 169,28 €.

Budget annexe SCOT/PCAET :

→ section de fonctionnement

Le résultat 2019 en opérations réelles est le suivant :
- dépenses 44 703,74 €
- recettes 160 744,00 €

Soit un résultat de + 116 040,26 €.

→ section d'investissement

Le résultat 2019 en opérations réelles est le suivant :
- dépenses 4 257,62 €
- recettes 0 €.

Soit un résultat de – 4 257,62 €.

2/ Bilan des actions 2019

1ère partie – Pays d'art et d'histoire

1.1 Actions de sensibilisation des populations locales

1.1.1 Animations-découvertes

En 2019, différentes animations du patrimoine ont été proposées régulièrement de mars à décembre.
Pour le public individuel, 58 animations ont été programmées hors Monument du Mois de Théligny. Outre les animations récurrentes que sont les Pauses-découvertes, les visites de centres historiques et les balades nautiques, un programme d'animations de l'exposition permanente du CIAP à Tuffé (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) a été proposé.
Par ailleurs, plusieurs circuits guidés ont été proposés pour valoriser l'architecture religieuse et le vitrail.
Pour allier découverte sportive et culturelle, 6 randonnées commentées à pied ont eu lieu en 2019, permettant de présenter des thèmes mêlant bâti et paysage rural et urbain à Saint-Michel-de-Chavaignes, La Ferté-Bernard et Tuffé-Val de la Chéronne.

→ Ainsi 1445 visiteurs ont participé aux 45 animations réalisées.



Train à thème


Café de l'éco construction à Lavaré

1.1.2 Manifestations nationales

Rendez-vous aux Jardins : « Les animaux au jardin »
En 2019, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois a coordonné la programmation des rendez-vous aux jardins proposée sur les différents sites partenaires du territoire.

Journées Européennes du Patrimoine : « Arts et divertissements »
Comme chaque année, le Pays d'art et d'histoire a coordonné les Journées Européennes du Patrimoine sur l'ensemble du territoire du Perche Sarthois, aboutissant ainsi à l'édition d'une brochure promotionnelle recensant une centaine de lieux de visites et d'animations.

1.1.3 Monument du Mois

La 21ème opération « Monument du Mois » a eu lieu du 20 septembre au 13 octobre 2019 au sein de la commune de Théligny. Cette manifestation a pour but de sensibiliser les habitants d'un village à leur patrimoine par un travail préalable d'identification du patrimoine et de définition des enjeux locaux. Théligny est une petite commune rurale (221 habitants) située à la l'extrême est du Pays du Perche

Sarthois et en limite des régions Centre-Val de Loire et Normandie. Aussi, la réflexion a porté principalement sur les enjeux de la conservation et de la valorisation d'un patrimoine relativement préservé afin d'en faire un vecteur de développement et d'attractivité touristique et culturelle au sein du Perche Sarthois et en lien avec les secteurs touristiques limitrophes.
En outre, **12 animations** ont été proposées au grand public, elles ont réuni plus de **1000 personnes**.

Photos du Monument du Mois de Théligny





1.2 Communications et expositions

1.2.1 Éditions 2019

En 2019, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois a poursuivi l'édition de documents promotionnels et thématiques en lien avec la programmation du Pays d'art et d'histoire.
13 supports de communication, respectant la charte des Villes et Pays d'art et d'histoire, ont été réalisés, soit 47 400 exemplaires au total, sans compter les flyers et affiches créés en interne pour chacune des animations.
Quelques exemples :

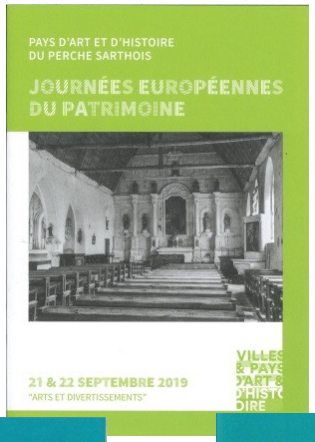

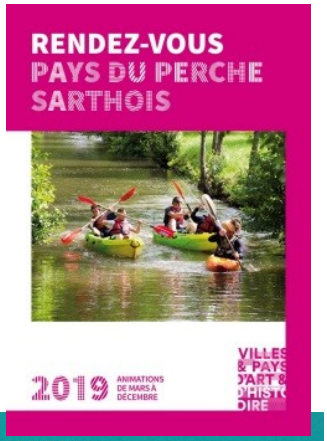

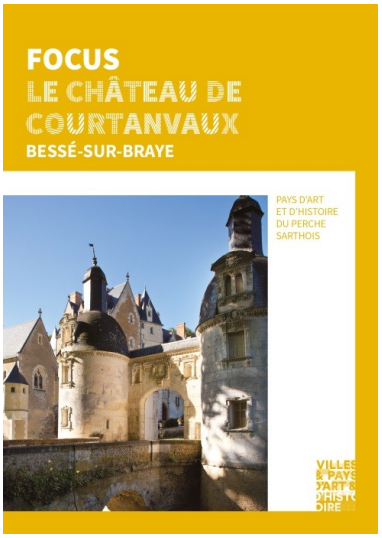

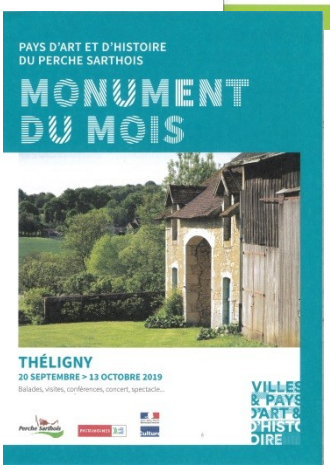

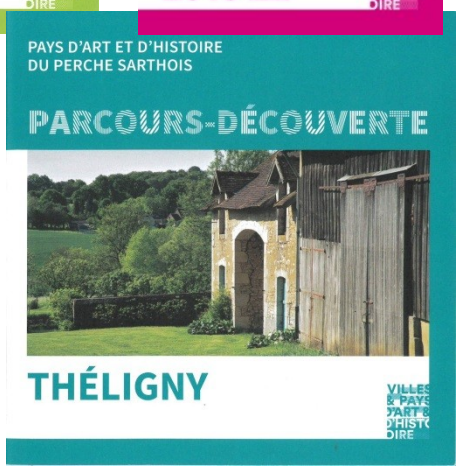

1.2.2 Exposition CIAP à l'ancienne gare de Tuffé-Val de la Chéronne



L'exposition « Paysage en R'évolution » est présentée au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Perche Sarthois, installé dans les locaux de l'ancienne gare de Tuffé depuis 2016, mis à disposition gratuitement par le Conseil départemental de la Sarthe.

Pour renouveler l'intérêt du public, des animations hebdomadaires en juillet et en août ont été proposées.

1.3 Éducation au patrimoine

1.3.1 Actions du Service éducatif

Les animations du service éducatif sont réalisées de la conception à la réalisation par la personne chargée de mission actions éducatives, secondée lors des animations par les guides-conférenciers qui prennent en charge une partie de la classe. Tout le matériel est transportable de façon à intervenir, à la demande, sur tout le territoire.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le service éducatif du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois a réalisé **21 projets** différents avec **31 classes** au cours de **57 séances** d'animations et **86 demi-journées** d'animation soit **960 élèves sensibilisés** au patrimoine du Pays du Perche Sarthois.

Les différents projets se sont déroulés dans le cadre scolaire sur les communes de Bouloire, La Ferté-Bernard, Gréez-sur-Roc, Saint-Calais, Bessé-sur-Braye, Saint-Corneille, Saint-Jean-des-Echelles, Montmirail, Tuffé-Val de la Chéronne.

Les projets ont concerné principalement les écoles primaires (Dollon, Tuffé, Saint-Corneille, Saint-Jean-des-Echelles, Connerré, Melleray, Lamnay, Courgenard, La Ferté-Bernard) et les collèges (Bouloire, La Ferté-Bernard, Saint-Calais/ privé et public).

Trois établissements extérieurs (école de Marolles-les-Brault, Lycée André Malraux d'Allonnes et l'ITEP de Champagné) se sont déplacés à Gréez-sur-Roc et La Ferté-Bernard.





Atelier Céramique à Tuffé-Val de la Chéronne

Focus sur quelques projets

Les projets avec les collèges :

- Accueil de deux classes de 5e à Saint-Calais, pour une **journée patrimoine** sur la thématique du livre ancien.
- Réalisation de **2 classes patrimoine**.
  Une sur le thème « La Ferté-Bernard, une ville médiévale marquée par la Renaissance » avec une classe de 5e du collège Georges Desnos à La Ferté-Bernard, avec l'initiation à la technique du vitrail avec la maître verrier Virginie Lelièpvre.
  L'autre classe fut consacrée à la découverte du livre ancien et ses techniques au travers des fonds anciens de Saint-Calais et La Ferté-Bernard en partenariat avec les médiathèques des deux villes.
- Un parcours patrimoine sur 4 jours fut réalisé sur la ville de la Ferté-Bernard avec une classe de SEGPA du collège Georges Desnos.
- Le travail avec le collège de Bouloire a été reconduit en 2018-2019. Pour la quatrième année, le service éducatif a mené une collaboration avec le collège Guillaume Apollinaire de Bouloire. Les 4 classes de 5e ont réalisé une sortie d'une demi-journée pour découvrir le centre de la commune : château, église, dans le cadre du programme d'Histoire-Géographie.

Accueil et accompagnement des jeunes de la Mission locale :

Le partenariat avec la Mission Locale Sarthe-Nord a par ailleurs été poursuivi pour permettre à des jeunes du territoire de découvrir leur environnement patrimonial et culturel et les savoir-faire liés au patrimoine. 11 séances ont eu lieu d'une durée d'1/2 à 1 journée chacune.

Coordonnées et financées par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, elles ont été animées par le service éducatif et différents professionnels (Franck Domain, tailleur de pierre à Melleray ; Eric Manouvrier, entreprise Bois naturel de St Mars-du-Locquenay ; Franck Viel, plesseur à Avezé ; Damien de Villelle, entreprise Isopaille de Cherré ; Samuel Gatouillat, maçon à Ste-Osmane et Denis Million de la compagnie Jamais 2 sans 3). Une subvention régionale a été obtenue pour ce projet.

Elles ont réuni de 4 à 17 jeunes selon les séances entre le 2 octobre 2018 et le 25 mai 2019 et ont abouti à des réalisations concrètes sur les sites de Courtanvaux, le passage de Lavaré et le plan d'eau Vauguélande à Tresson.





Actions avec les jeunes de la Mission Locale à Tresson et Courtanvaux.

Accueil du MuMo et découverte du patrimoine local :

Exposition d'art contemporain du FRAC Pays de la Loire sur la thématique *Visages, paysages* au sein du Musée Mobile.

Le Comité syndical, réuni le 28 juin 2019, a approuvé l'accueil du MuMo sur le territoire du Perche Sarthois. Il s'agit d'un camion-musée itinérant d'art contemporain qui circule pour faire découvrir l'art contemporain au jeune public éloigné des centres d'art contemporain. Ce projet est mis en place en partenariat avec le Ministère de la Culture (DRAC des Pays de la Loire), la Région, le Département et des mécènes privés.

Un partenariat avec trois communes a été élaboré suite à un appel à candidatures. Parallèlement, l'opération a été relayée par l'Éducation Nationale auprès des écoles. Hors temps scolaire, des plages horaires ont été ouvertes pour l'accueil du grand public. S'agissant d'une proposition s'inscrivant dans le cadre du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, les enfants ont également été accueillis par le service éducatif du Perche Sarthois (parcours patrimoine et atelier lecture du paysage).

<u>3 étapes ont été programmées :</u>

- Montfort le Gesnois du 20-28 sept 2019
- Lavaré du 6-11 janv 2020
- Saint Calais du 12-17 janv 2020

Le Perche Sarthois a donc accueilli le MuMo à Montfort-le-Gesnois du 20 au 28 septembre 2019 en partenariat avec la commune de Montfort-le-Gesnois qui a apporté une aide logistique.
La semaine a été consacrée à l'accueil de **12 classes soit 218 élèves** des écoles publique et privée de Montfort (élèves du CE1 au CM2) et 2 classes du collège de Connerré (+ résidents de la maison de retraite de Montfort le mercredi après-midi).
L'ensemble des élèves a pu bénéficier d'une visite de l'exposition et d'un atelier d'arts plastiques avec les médiateurs du MuMo et d'un atelier de découverte du patrimoine paysager de Montfort avec une médiatrice/ guide-conférencière du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois.





Accueil du Mumo à Montfort le Gesnois

1.3.2 Contrat Local d'Education Artistique et Culturel

Les contrats locaux ou territoriaux d'éducation artistique et culturelle sont des dispositifs contractuels du Ministère de la Culture et de la Communication d'une durée de trois ans renouvelable, visant la mise en place et / ou le renforcement de politiques locales d'éducation artistique et culturelle.
L'objectif des CLEA est de permettre aux enfants et aux jeunes des territoires concernés de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent. Au-delà des enfants et des jeunes, ils peuvent toucher l'ensemble de la population locale dans le cadre « d'une éducation artistique tout au long de la vie ».
Ces contrats sont également des leviers structurants de développement culturel sur les territoires concernés.

Le Comité syndical du 30 septembre 2019 a voté favorablement la mise en place d'une année de préfiguration du CLEAC sur le Perche Sarthois. L'action associe le Perche Sarthois, au centre culturel de la Laverie et la Compagnie Jamais 2 sans 3 basée au théâtre Epidaure de Bouloire au travers de la création d'une résidence d'arts plastiques, faisant lien avec la valorisation des expositions de la Laverie, le spectacle vivant dans le cadre du projet PECANS et la valorisation du patrimoine par le biais de la thématique « Traces ».

1.4 Inventaire du Patrimoine

Contexte et finalité :

L'inventaire du patrimoine a pour mission de « recenser, étudier et faire connaître » le patrimoine français sous toutes ses formes : urbain, architectural, artistique, mobilier… Compétence d'État depuis sa création en 1964, puis régionale depuis 2004, elle fait l'objet en Perche sarthois d'une convention avec la Région Pays de la Loire, qui permet au Pays de mener sa propre mission d'inventaire, depuis 2006.

Dans le cadre d'une convention de coopération, la Région des Pays de La Loire et le Perche sarthois ont programmé pour la période 2017-2020 une opération d'inventaire sur les bourgs et petites cités du Perche sarthois. L'objectif est de produire une synthèse sur les bourgs du Perche sarthois à travers des exemples sélectionnés pour leur représentativité, après un diagnostic systématique dans chaque commune. L'enquête porte sur le développement et l'évolution des bourgs à travers leur histoire, leur morphologie, leur architecture, mais aussi leurs rapports à l'espace rural qui les entoure. La finalité de l'opération est de compléter, d'enrichir et de mettre en perspective les informations recueillies sur les petites cités du Perche sarthois mais pour le Pays d'Art et d'Histoire, l'inventaire du patrimoine a pour objectif de nourrir les animations autour du patrimoine par l'apport et la vérification des connaissances. Pour les communes, il

pourra servir de terreau pour des projets de valorisation du patrimoine et d'aménagement urbains prenant en compte cette dimension.

Avancement de l'étude en 2019 :

En 2019, le travail d'inventaire du patrimoine réalisé en partenariat, technique et financier, avec la Région des Pays de La Loire s'est poursuivi. Le travail d'Inventaire des 12 bourgs a été réalisé sur les communes de Sceaux-sur-Huisne, Conflans-sur-Anille, Montfort-le-Gesnois et Tuffé-Val de la Chéronne par Pierrick Barreau, chargé de mission Inventaire du patrimoine au Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois.
Ces communes ont fait l'objet de dossiers consignés dans la base de données GERTRUDE, qui seront consultables à terme sur le site patrimoine@paysdelaloire.fr

Chaque bourg inventorié a fait ou fera l'objet d'une valorisation spécifique en partenariat entre le Pays d'art et d'histoire, la Région des Pays de la Loire et la commune concernée. A cette image, chaque commune a fait l'objet de l'édition d'un parcours-découverte et de restitutions aux habitants.

Communications au public :

- Restitutions à Valennes (conférence le 29 mars 2019), Sceaux-sur-Huisne (après-midi conférences et visite guidée le 18 mai 2019), Conflans-sur-Anille (conférence le 15 novembre 2019), Montfort-le-Gesnois (conférence le 13 décembre 2019).
- Visites flash sur le marché de Connerré pendant l'été
- Visite guidée à Valennes pendant l'été
- Visites guidées à Montfort-le-Gesnois pour les Journées du Patrimoine (21 et 22 septembre 2019)

soit au total 446 participants aux animations liées à l'Inventaire en 2019





Restitutions respectives de Conflans sur Anille et Sceaux sur Huisne.

Réalisation des Parcours-découverte :



Publication de Valennes, Sceaux-sur-Huisne, Conflans-sur-Anille et Montfort-le-Gesnois.

Divers :

- Plusieurs interventions sur la chaîne de télévision LMTV Sarthe.
- Campagne de dendrochronologie financée par la Région à Valennes : sur l'église et une maison du bourg.

1.5 Actions de développement d'un tourisme culturel pour les groupes

Le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois a accueilli les groupes de visiteurs dans le cadre du service réceptif. La majorité des groupes fréquente le centre historique de La Ferté-Bernard sous la forme d'une visite avec déplacement dans la ville en train touristique, ce qui correspond aux besoins spécifiques de la clientèle âgée des autocaristes.

Ainsi, les guides-conférenciers du Perche Sarthois ont réalisé **96 visites de groupes et accueilli 3998 visiteurs**.

2ème partie – Tourisme

2.1 Actions de communication et de promotion

2.1.1 Les éditions

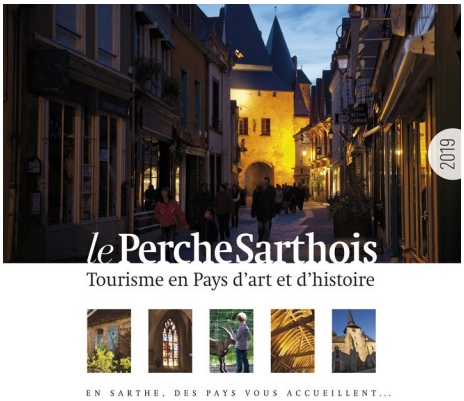

Brochure générale « Tourisme en Pays d'art et d'histoire » :

Édité à **8 500 exemplaires**, ce document d'information présente l'ensemble de l'offre touristique du Pays du Perche Sarthois. Il est diffusé à l'extérieur du Pays, mais sa conception a également été guidée à des fins de communication locale. Ainsi, il est le document de référence pour les offices de tourisme et professionnels du territoire.

Au sein du Perche Sarthois, sa diffusion est assurée par les offices de tourisme, les 85 communes et l'ensemble des professionnels du tourisme. En dehors du territoire, sa diffusion est assurée lors des opérations conduites par le Perche Sarthois et ses partenaires : salons, actions de communication diverses, offices de tourisme et professionnels du reste de la Sarthe et des départements limitrophes.

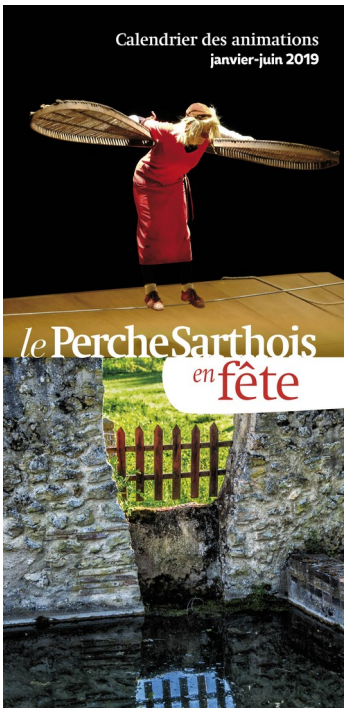

Le calendrier « Le Perche sarthois en fête » :

Il recense l'ensemble des animations touristiques et culturelles sur le territoire. Deux tirages de **2 500 exemplaires** ont été réalisés pour les calendriers de janvier à juin et juillet à décembre. L'information est collectée et saisie sur la base de données touristiques régionale E-sprit en partenariat avec les offices de tourisme du territoire. Il est particulièrement apprécié par la population locale en recherche d'animations et d'activités à faire.

La diffusion du calendrier est assurée par les offices de tourisme, les mairies et les prestataires touristiques du Perche Sarthois.

*La photo en bas de cette couverture, est la photo qui a remporté le **concours photo « D'un autre oeil »**, organisé par le Perche Sarthois dans le cadre des 20 ans du Pays d'art et d'histoire.*

Michel Barroiller « Reflets à Saint-Jean-des-Echelles »

2.1.2 Les salons touristiques et événements locaux

En 2019, le Perche Sarthois a participé aux opérations suivantes:

Salons

➡ Salon International du Tourisme à Rennes (du 01/02 au 03/02)
➡ Salon de la Randonnée, nature et évasion à Rennes (du 22/02 au 24/02)
➡ Mondial du Tourisme à Paris (du 14/03 au 17/03)

Public : les touristes à la recherche d'une destination de proximité pour un week-end principalement, au grand air où se détendre et profiter. Les territoires ayant une activité touristique modérée sont plébiscités.



Le Perche Sarthois répond aux critères d'une destination de **« Slow tourisme »** : Il s'agit de prendre le temps de découvrir une destination, d'apprécier les paysages, en privilégiant notamment des destinations proches et des moyens de transports moins polluants.

Événements locaux

- ➡ Journées Métiers d'Art à Montmirail (06/04 et 07/04)
- ➡ Mans'art (27/04 et 28/04)
- ➡ Nog'Expo à Nogent-le-Rotrou (du 07/06 au 10/06)
- ➡ Saint-Saturnin British Welcome (14/06)
- ➡ Actions de promotion sur les marchés
- ➡ Foire du Mans (du 12/09 au 16/09)
- ➡ Entre cours et jardins (28/09 et 29/09)

Salons professionnels pour la promotion du service réceptif

- Salon Périer Voyages à Deauville
- Salon Fraizy Voyages à Pithiviers
- Salon des Voyageurs à Rennes
- Salon des Comités d'Entreprises à La Ferté-Bernard



Public : les responsables de groupes à la recherche de circuits touristiques attractifs à la journée pour leurs associations ou entreprises.

2.1.3 Les outils numériques

Le site Internet, les réseaux sociaux

En 2019, **33 500 internautes (+11%)** ont visité le **site internet** du Perche Sarthois pour un total de **86 500 pages visionnées (+18%)**. Les pages les plus visitées concernent les sites de visite, les fêtes populaires et l'offre en randonnées. **26%** des connexions sont localisées en région parisienne (21% en 2018, 17% en 2017), **17%** localisées en Sarthe.

La page **Facebook** compte **2 290 abonnés** en décembre 2019 (**+35%** par rapport à 2018, **+62%** par rapport à 2017). Elle est la page d'information touristique la plus suivie de Sarthe, derrière l'office de tourisme du Mans et Sarthe Tourisme.

Le compte **Instagram** compte lui **1 000 abonnés**, il est également le compte de destination le plus suivi en Sarthe derrière Le Mans et le département.

E-sprit

Le Pays du Perche Sarthois est chargé de la co-production des offres touristiques de son territoire dans la base de données E-sprit. Cela représente plus de **400 offres**. Cette gestion s'organise avec les 3 offices de tourisme que compte le territoire. Ils sont également co-producteurs.

Les sites internet du Pays du Perche Sarthois, des offices de tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille et de La Ferté-Bernard sont alimentés par la base de données E-sprit. Cela participe à la sensibilisation des prestataires touristiques du territoire.

La Newsletter

La lettre d'information du Perche Sarthois permet de partager à nos abonnées nos actions quotidiennes, les temps forts du mois et les rendez-vous à venir. La Newsletter est communiquée à **2 850 adresses.**

Pour y souscrire, suivre le lien suivant: http://www.perche-sarthois.fr/newsletter/subscribe

2.1.4 Les autres supports de communication

Guide Petit Futé - Le Perche Sarthois

Suite à la sortie du Guide du Routard « Le Perche » en 2018, réalisé en partenariat avec le Pôle territorial du Perche d'Eure-et-Loir, le Pays Vendômois, le Parc naturel régional du Perche et le PETR du Pays du Perche Ornais, le Perche Sarthois a souhaité mettre en avant son identité en réalisant son propre guide touristique.
L'élaboration du **Guide Petit Futé - Le Perche Sarthois** a été initiée en 2019 et verra le jour durant **l'été 2020**. Il présentera les atouts et richesses du territoire, les activités phares et les bonnes adresses sélectionnées par la journaliste du guide.

Les accueils « presse »

L'accueil de journalistes est réalisé en partenariat avec Sarthe Tourisme dans le but de véhiculer de l'information relative au territoire dans des magazines étrangers et / ou thématisés. Les frais inhérents à ces accueils sont partagés entre Sarthe Tourisme et le Pays du Perche Sarthois.

Les insertions



Les insertions dans la presse, les revues et les guides thématiques participent activement à la **sensibilisation des touristes et des locaux**. Différentes insertions dans des supports de communication ont été réalisées en 2019 dans le but d'informer les touristes et les locaux des atouts touristiques et culturels du Pays du Perche Sarthois.



Pour l'été, deux insertions sont réalisées dans des **éditions estivales de médias locaux** : Guide été du Maine Libre et Paru Vendu. Ce partenariat permet de mettre en avant les activités de l'été et les animations du Pays d'art et d'histoire. La grande majorité des visiteurs du Perche Sarthois sont des locaux, cette diffusion est donc très importante pour les professionnels du territoire.

En parallèle, la promotion du **service réceptif et des activités pour les groupes** a été effectuée au sein du guide Carpe Diem, le guide référence des seniors : 5 500 exemplaires diffusés aux présidents de clubs en île-de-France ; 3 000 exemplaires diffusés lors du salon des séniors ; 1 500 exemplaires diffusés aux autocaristes français et belges. Plus présence en numérique et envoi sur demande.

Vià LMTV Sarthe

L'audience Mancelle et le flux qu'elle représente a conduit à passer un **partenariat annuel** avec Vià LMTV Sarthe. Cette collaboration permet de mettre en avant les actualités et les animations à venir à travers des spots, reportages ou émissions spéciales.

La radio

Des interventions fréquentes sont réalisées sur les radios locales : France Bleu Maine, Sweet FM et Radio Alpes Mancelles pour évoquer les nouveautés et les animations à venir.

2.2 Soutien à l'économie touristique locale

Le Perche Sarthois est présent toute l'année pour **recevoir ou aller à la rencontre** des prestataires touristiques désireux de recevoir des conseils et d'être orientés dans leurs projets de développement. Des professionnels sont également régulièrement invités à participer aux **salons et actions de promotion** afin de faire découvrir leur activité et leurs produits au plus grand nombre.

En plus de ces actions régulières, le Perche Sarthois est également présent sur d'autres projets participant au dynamisme local :

2.2.1 Vaste enquête clientèle sur le tourisme dans la Sarthe

Une grande enquête touristique départementale a été réalisée en 2019. Menée d'**avril à novembre**, elle vise à connaître les **forces et les faiblesses** du territoire en matière touristique. Elle permet une étude poussée sur la **sociologie** de la clientèle touristique : âge, sexe, niveau de vie, nationalité…
Cette étude bénéficiera à tous les professionnels du secteur notamment pour parfaire des actions de marketing ciblées.

Réalisée et financée en **partenariat** avec le Pays du Mans, les Offices de tourisme de la Vallée de la Sarthe et de la Vallée du Loir, le Pays de la Haute Sarthe, la Communauté de Communes du Maine Saosnois et pilotée par Sarthe Tourisme, cette initiative permettra de disposer de données utiles à **l'élaboration d'une stratégie durable de développement touristique.**
Les résultats de cette enquête seront connus en 2020.

2.2.2 Mise en réseau des sites touristiques

Coordination des animations sarthoises du festival « Tout feu, tout flamme »

Du 9 février au 10 mars 2019, le Perche Sarthois a coordonné et promu les animations du territoire, dans le cadre du **festival inter-Perche « Tout feu, tout flamme »** initié par l'écomusée du Perche à Saint-Cyr-la-Rosière.
Le principe est de proposer aux locaux et aux touristes des animations pendant les vacances d'hiver. Sur le territoire, les animations organisées par les partenaires ont réuni plus de **800 personnes** (bilan similaire à 2018).

Bilan de saison et soirée des prestataires

Chaque année, le Perche Sarthois mobilise les offices de tourisme et hébergeurs autour d'un questionnaire en ligne permettant de produire un bilan de saison. Les sites de visite sont sollicités en partenariat avec le département.
Ce bilan permet d'avoir une meilleure vision sur la **dynamique touristique du territoire**, d'identifier les prestataires en difficulté et au contraire, ceux qui sont en développement.
Ce bilan est aussi un moyen d'identifier les nouvelles clientèles qui affluent sur le territoire et ainsi adapter les actions de communication.

La soirée des prestataires, relancée en 2019, est l'occasion de présenter ce bilan de saison aux **partenaires touristiques. C'est principalement un temps d'échange privilégié entre les professionnels** et une réunion d'information sur le rôle et les actions du Pays du Perche Sarthois. Cette soirée permet également de découvrir ou redécouvrir un site de visite et de présenter l'activité de certains partenaires.
L'édition 2019 s'est déroulée au **restaurant du Domaine de Pescheray le lundi 29 avril**, une cinquantaine de partenaires étaient présents.

2.3 Développement de l'offre « randonnées »

2.3.1 Valorisation du cyclotourisme

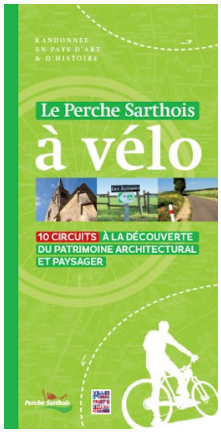

Le 1er guide **« Le Perche Sarthois à vélo »** est sorti au mois de juillet. Présenté sous forme de pochette, ce guide est composé de 10 flyers individuels correspondants aux **10 circuits** balisés du Perche Sarthois, d'un flyer de présentation générale et d'une fiche pratique pour agrémenter votre sortie vélo de visites. Au fil des **500 kilomètres** d'itinéraires, le guide invite les cyclotouristes à découvrir les charmes subtils des spécificités architecturales et paysagères du Perche Sarthois. Le Perche Sarthois à vélo est disponible dans les offices de tourisme et sites partenaires au **prix de 3 €**.

Les **6 vélos à assistance électrique** achetés par le Perche Sarthois et mis à disposition gratuitement aux partenaires locaux pour la saison ont été mis en location auprès de l'office de tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille à Saint-Calais, le Camping du Lac de Tuffé et l'office de tourisme du Maine Saosnois à Bonnétable. Le bilan des locations est en forte progression par rapport à 2018 avec une quarantaine de locations enregistrées.



Pour rappel, les numéros des boucles sont les suivants:
7 - Saint-Calais, Bessé-sur-Braye / 8 - Bouloire / 9 - Connerré /
10 - Semur-en-Vallon, Valennes / 11 - Vibraye / 12 - Montmirail /
13 - La Ferté-Bernard / 14 - Tuffé / 15 - Savigné-l'Evêque, Montfort-le-Gesnois / 16 - Bonnétable.

L'opération **LeBonPicNic** s'est poursuivie dans le Perche Sarthois.
Le principe consiste à proposer des paniers pique-nique composés uniquement d[e] service est apprécié par tous et jugé nécessaire, le bilan reste mitigé. Les artisan[s] travailler en **collaboration avec des partenaires** ont un bilan très satisfaisant, c[e] plus de mal à faire vivre ce service.

2.3.2 Valorisation de la randonnée pédestre

Suite à l'épuisement du stock du Guide Rando créé en 2011, une **nouvelle édition** a vu le jour en 2018. Elle compte **46 circuits** contre 42 précédemment, **7 nouveaux circuits** font leur apparition, certains ont été retirés et de nombreux autres ont été modifiés afin d'optimiser la sécurité ou le confort des randonneurs.
Dans cette nouvelle édition, des pictogrammes ont été intégrés afin de permettre aux randonneurs d'identifier et de localiser facilement les points d'intérêt et les différents services sur chacun des circuits.

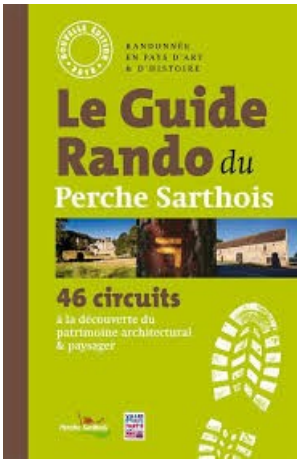

Le travail en 2019 aura consisté à assurer la veille sur les itinéraires présents dans le guide et à faire remonter les dysfonctionnements, soulignés par les randonneurs, aux personnes ressources.

2.3.3 Valorisation de la randonnée en kayak

En 2019, pour la **seizième année**, le Perche Sarthois a participé à la **randonnée gastronomique** qui propose de partir à la découverte de la vallée de l'Huisne et de ses producteurs locaux le samedi 30 juin, événement organisé par le Canoë Kayak Club Fertois.

2.3.4 Valorisation du 1er Grand Prix de l'Automobile Club de France en 1906



En plus du **livret de valorisation**, des **pupitres** continuent à être installés au sein des communes traversées par ce circuit.
En 2019, il n'y a pas eu d'installations de totems ou pupitre.
En 2020, les totems de Champagné et Villaines-la-Gonais seront inaugurés.

2.4 Commercialisation des journées découvertes pour les groupes

Depuis 2018, le Pays du Perche Sarthois **gère intégralement le service groupes** du territoire.
L'office de tourisme de La Ferté-Bernard qui s'occupait de la commercialisation auparavant a souhaité céder cette responsabilité au Pays.
Suite à cette reprise, les différentes activités ont été **testées** afin de s'assurer qu'elles correspondaient toujours à ce que recherchaient les groupes. De **nouveaux partenaires** ont intégré le service.

La brochure a été repensée, le nombre de circuits réduit afin de ne pas trop diluer l'information. La promotion s'est également accentuée avec une participation accrue aux **workshops** organisés par les agences de voyages. Ces événements permettent de rencontrer directement les responsables de groupe et de leur présenter la destination de vive voix.
La brochure, jusqu'ici diffusée à 5 000 adresses a été envoyée à plus de **8 000 adresses** et un salarié a été recruté au Perche Sarthois pour assurer la bonne gestion de ce service et l'accueil des groupes.

Après une première année de gestion concluante et une augmentation du nombre de groupes de **10%** en 2018 (**94 groupes)**, l'année 2019 est celle de tous les records.
En effet, en 2019, le Perche Sarthois a accueilli **129 groupes**, soit **5 314 personnes** pour un Chiffre d'Affaires de **139 000 €** pour le territoire.
Ces indicateurs sont, en moyenne, supérieurs de 43% par rapport à 2018.

Depuis la reprise du service réceptif en 2018, le nombre de groupes a **augmenté de 59%**.

La brochure de présentation des produits groupe



Plaquette de promotion destinée à la commercialisation des circuits auprès d'autocaristes, de comités d'entreprises, d'associations, de collectivités…, elle a été éditée en 2019 à 9 000 exemplaires.
6 circuits « découverte » y sont proposés avec des suggestions de visites pour organiser des séjours à la demande.

La diffusion de cette plaquette est assurée par une opération de marketing direct effectuée pour sensibiliser de nouveaux autocaristes, associations, clubs, centres communaux sociaux, comités d'entreprises… aux produits groupes proposés par le Pays du Perche Sarthois.

Origine géographique des touristes :
29% Île de France, 26% Centre Val de Loire, 24% Pays de la Loire, 15% Normandie.

Pour la première année, la région Île de France est la plus représentée au sein des groupes.

2.5 Qualité des prestations et diversification des offres

Le label Tourisme et Handicap

Tout comme la démarche « Qualité tourisme », le chargé de mission Tourisme du Perche Sarthois sensibilise les prestataires touristiques au label Tourisme et Handicap.

Deux prestataires sont labellisés sur le territoire : le complexe aqualudique Sittellia à Montfort-le-Gesnois et le train de Semur-en-Vallon.

Labellisation d'itinéraires

Le Perche Sarthois compte **quatre circuits pédestres labellisés par la CDESI** (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires):
- « la boucle de la Redonne » de la Chapelle-Huon,
- le circuit « A l'assaut des collines du Rosay » de Saint-Aubin-des-Coudrais,
- le circuit « Autour de la butte de Montbauge » au départ de Saint-Maixent,
- le circuit « de Malitourne à Montplaisir » au départ de Beaufay (circuit équestre, pédestre et VTT).



La **labellisation de deux des boucles vélos** du Perche Sarthois a également été effectuée en 2019 par la CDESI :

- la boucle 13 « Centre ancien et Petite Cité de Caractère », de La Ferté-Bernard à Montmirail,
- la boucle 11 « Richesses de la Forêt de Vibraye », de Vibraye à Valennes.

3ème partie - Environnement et Cadre de vie

3.1 Accompagnement des communes pour une alimentation durable dans les restaurants scolaires

De la démarche « Sites Pilotes »…

Fin 2014, les cinq Pays sarthois ont été sollicités par le Conseil départemental de la Sarthe pour s'engager dans une démarche de développement des circuits alimentaires de proximité. Un comité départemental a été constitué, rassemblant les Pays, les chambres consulaires, le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB72), l'Association des maires, le Conseil départemental et le Conseil régional.

En 2015-2016, le Perche Sarthois a travaillé en coopération avec le Département, la Chambre d'Agriculture, l'Association des maires et le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe à un projet nommé « démarche sites pilotes » dont l'objectif était la dynamisation des approvisionnements en produits agricoles locaux dans les services de restauration collectifs des communes *(projet financé par le Département de la Sarthe).*

Un appel à manifestation d'intérêt a permis d'identifier des communes volontaires et un périmètre de territoire pilote. Des échanges entre ces collectivités, puis des diagnostics individuels ont été établis.
Des actions collectives ont été initiées, dont trois temps forts pour accompagner les collectivités du territoire pilote qui se sentent concernées par :

- La découverte des aliments
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La communication et la valorisation du service restauration

Pour cette première phase, les participants ont été les écoles de Boëssé le Sec, Nogent le Bernard, Connerré, Montfort le Gesnois, Saint Maixent, Saint Aubin des Coudrais, Saint Mars la Brière, Avezé, Le Luart, Thorigné sur Dué et Préval et les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) de Tuffé et Montfort le Gesnois.

Le bilan de cette première phase a permis d'inscrire dans la durée l'action du Perche Sarthois pour le développement des circuits alimentaires de proximité. Ainsi, dans le cadre de la démarche régionale AGIR POUR et du programme européen LEADER 2014-2020, le développement des circuits alimentaires de proximité a été identifié comme un axe de travail à poursuivre.

… à la démarche « Mon Restau Responsable »

Dans le cadre de la démarche d'accompagnement des communes volontaires pour augmenter la part des produits locaux dans les menus des restaurants scolaires, le Comité syndical de février 2018 a fait le choix de s'appuyer sur l'outil national "mon restau responsable" développé par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau'Co.

Mon Restau Responsable® est un outil gratuit destiné à accompagner les restaurants collectifs qui souhaitent proposer à leurs convives une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement. Il débute par un questionnaire d'auto-évaluation, établissant un diagnostic des points forts et des axes d'amélioration du restaurant. Les critères d'auto-évaluation prennent en compte toutes les dernières obligations législatives et réglementaires, y compris la loi Agriculture et Alimentation (dite loi EGAlim) promulguée en novembre 2018.

Une démarche gratuite basée sur 4 piliers et 12 axes de progrès

- Bien-être : Évaluer les aménagements dédiés à l'accueil des convives et au confort de la salle de restauration, et garantir la qualité nutritionnelle des menus servis.

- Assiette responsable : Mon Restau Responsable fournit des indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs en termes d'approvisionnement en produits bio, durables ou de proximité.

- Éco-gestes : Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets, faire des économies d'eau et d'énergie, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement.

- Engagement social et territorial : Travailler avec les acteurs du territoire, sensibiliser, impliquer et améliorer les conditions sociales des équipes.

Un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé auprès des communes du Perche Sarthois.
Les communes engagées dans cette seconde phase sont : Connerré, Saint Mars la Brière, Soulitré, Cormes, Melleray, Gréez sur Roc, Vibraye, Saint Maixent, Saint Calais, Vancé.

Le Perche Sarthois, en tant qu'animateur territorial et initiateur de projets fédérateurs, accompagne les communes pour les aider à atteindre leurs objectifs : lutte contre le gaspillage alimentaire, diminution et valorisation des déchets, augmentation des produits locaux et de qualité, communication et valorisation des pratiques en cuisine, actions pédagogiques de sensibilisation auprès des enfants…

Actions menées en 2019 :

- rencontres avec chaque commune engagée, pour définir leurs enjeux spécifiques

- organisation d'une première rencontre technique entre cuisiniers :
Une première rencontre technique a été organisée le jeudi 4 juillet 2019 au restaurant scolaire de Cormes. Elle a réuni des cuisiniers des communes engagées, avec l'intervention de Didier Girard, consultant Restau'Co.



- élaboration d'un parcours de formation :
Un parcours de formation pour les agents a été construit avec le CNFPT. Programmé sur l'année 2020, il est reporté en 2021 pour cause de crise sanitaire. Les journées seront décentralisées sur le Perche Sarthois et ouvertes à tous les agents du territoire.

- accueil successif de deux étudiants stagiaires pour réalisation d'un annuaire des producteurs locaux

- organisation de séances publiques d'engagement :
Le Perche Sarthois a participé aux séances d'engagement des communes de Connerré, organisée en juin 2019 et de Soulitré et Saint Mars la Brière en septembre 2019.

Lors du Comité syndical du 30 septembre 2019, la cérémonie officielle d'engagement des communes a été organisée, en présence de Monsieur Patrice Raveneau, coordinateur national du projet Mon Restau responsable, pour la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et de Monsieur Didier Girard, consultant Restau'Co.



→ Les communes intéressées peuvent rejoindre la démarche à tout moment.

3.2 Actions en faveur du développement durable

Développement des énergies renouvelables thermiques : L'ADEME accompagne les territoires qui s'engagent dans la production d'énergies renouvelables thermiques issues du bois, du soleil (eau chaude solaire) ou du sol (géothermie). Un contrat territorial a été signé à l'échelle du département, permettant de mobiliser pour les porteurs de projets un soutien pouvant atteindre 70% pour la réalisation des études et 40% pour les installations. Un recensement des projets de création/ rénovation/ renouvellement de chauffage a été réalisé par Pays.

Réflexion sur la méthanisation : Le Perche Sarthois participe, à la demande, aux réflexions liées à la méthanisation.

Valorisation de la haie et du bois déchiqueté : Le Perche Sarthois travaille, en lien avec l'Union départementale des CUMA de la Sarthe, au développement de la filière bois déchiqueté et participe aux actions de valorisation de la haie.

Promotion de l'habitat durable : Le Perche Sarthois organise des cafés de l'éco-construction et de l'éco-restauration en partenariat avec la Coopérative d'Intérêt Collectif Éco-Pertica.

4ème partie - Les procédures contractuelles

4.1 Avec l'Europe, le programme européen Leader

Dans le cadre de la politique agricole commune, le second pilier (Fond Européen Agricole pour le Développement Régional – FEADER), bien que majoritairement dédié aux agriculteurs (mesures agro-environnementales, compensations de handicap naturel…), comprend un volet centré sur le développement local. Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) en est l'outil réservé. Il est destiné à financer des projets pilotes ou innovants des zones rurales, avec une particularité : il est mis en œuvre directement par des GAL (Groupes d'Action Locale), agissant au nom de territoires de projets sélectionnés par le biais d'un appel à projet régional.

Les territoires définissent leurs priorités d'action, et les fonds européens interviennent, en contrepartie de fonds publics, pour les aider à mettre en œuvre les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés. La stratégie de développement doit respecter les principes fondamentaux suivants : un partenariat public-privé, une approche ascendante, une approche intégrée des différents secteurs de l'économie rurale des projets novateurs, une ouverture vers d'autres territoires, notamment étrangers, dans le cadre d'actions de coopération, une participation active à la mise en réseau des acteurs du développement rural,...

Le GAL du Perche Sarthois bénéficie d'une enveloppe de 2 355 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions Leader 2014-2020.

En 2019, le comité de programmation du GAL du Perche Sarthois s'est tenu à trois reprises.

Composition du comité de programmation du GAL Perche Sarthois à 15 membres :

Conformément à la situation 2007-2013, le double quorum est toujours d'actualité (50% au moins de présence dont 50% de membres du collège privé, au moins). Dans le nouveau règlement Leader, le collège privé doit représenter au moins 51% des effectifs ; soit un membre de plus.

Collège public :
Maine 301 : Géraldine VOGEL (titulaire) / Alain BIDAULT (suppléant)
Gesnois Bilurien: Christophe CHAUDUN (titulaire) / Jean-Claude GODEFROY (suppléant)
Gesnois Bilurien: Jean-Marie BOUCHE (titulaire) / Chantal BUIN-CHARTIER (suppléante)
Huisne sarthoise : Didier REVEAU (titulaire) / Gérard CLEMENT (suppléant)
Huisne sarthoise : Willy PAUVERT (titulaire) / Michel DIVARET (suppléant)
Vallées de la Braye et de l'Anille : Jacky BRETON (titulaire) / Marc FOUQUET (suppléant)
Pays du Perche Sarthois : Philippe GALLAND (titulaire)

Collège privé : par ordre alphabétique :
Titulaires : Jean Pierre AUGER, Philippe BROSSARD, Jean Christophe GAVALLET, Alain GOSSART, Claude PARIS, Christian POTTIER, Jean Jacques SAUVAITRE, Jacky SURUT
Suppléants : Vincent CAMARROQUE, André DUVAL, Jean Claude LEBOUC, Jean Pierre MAUPAY, Carole BERNARD SCHOTT

Les trois réunions du comité de programmation Leader se sont déroulées le 12 mars, le 18 juin et le 15 octobre 2019. Au total, 24 dossiers ont été sélectionnés lors de ces séances. Ces 24 dossiers représentent un montant estimatif cumulé de subventions de 282 436,85 € qui ne seront validées que lorsque les dossiers auront été instruits réglementairement par le service instructeur de la Région.

Sur ces 25 dossiers, auxquels il convient d'ajouter les 103 dossiers des années précédentes, soit 128 dossiers, 34 ont pu être instruits et programmés par les services de la Région au cours de l'année 2019.

Ils représentent un montant de subventions de 365 348,47 € officiellement programmés (15,51 % de l'enveloppe).
Depuis le début du programme, 64 dossiers ont donc été instruits par la Région, pour un montant de subventions attribuées de 677 844,46 €, soit 28,78 % de l'enveloppe Leader.

Pour 2019, les crédits fléchés (sélectionnés) par fiche-action sont les suivants :

Fiches-actions (FA)	ENVELOPPE	RESTANT au 01/01/2019	RESTANT au 31/12/2019
1 - Soutien à l'action touristique et culturelle du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois	130 000 €	*77 495 €*	*43 705 €*
2 - Amélioration de l'offre en équipements et aménagements touristiques	350 000 €	*40 601 €*	*-8 836 €*
3 - Soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine, accessibles aux publics touristiques	240 000 €	*150 003 €*	*105 277 €*
4 - Soutien au développement des circuits courts alimentaires sur le territoire du Perche Sarthois	100 000 €	*85 000 €*	*85 000 €*
5 - Soutien aux démarches innovantes liées à la gestion de proximité des déchets organiques	20 000 €	*20 000 €*	*20 000 €*
6 - Développement d'une économie de proximité et résidentielle	380 000 €	*30 419 €*	*-48 906 €*
7 - Amélioration de l'offre en faveur de la petite enfance et de la jeunesse	450 000 €	*68 055 €*	*58 715 €*
8 - Généralisation de l'accès pour tous à la santé et lutte contre la désertification médicale en milieu rural	130 000 €	*33 532 €*	*33 532 €*
9 - Mise en œuvre d'une politique environnementale et énergie/ climat au sein du Pays	30 000 €	*30 000 €*	*30 000 €*
10 - Réhabilitation énergétique du patrimoine bâti communal	200 000 €	*16 830 €*	*-8 170 €*
11 - Préservation de la qualité environnementale et paysagère du Perche Sarthois	70 000 €	*64 294 €*	*64 294 €*
12 - Développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes sur le territoire	95 000 €	*21 037 €*	*21 037 €*
13 - Coopération interterritoriale ou transnationale	10 000 €	*10 000 €*	*10 000 €*
14 - Animation et gestion du programme Leader	150 000 €	*60 428 €*	*27 815 €*
TOTAL	**2 355 000 €**	**707 694 €**	**433 464 €**

Plusieurs paiements sont intervenus au cours de l'année 2019. En tout, 21 dossiers ont été payés par l'Agence de Service et de Paiement (ASP), concernant 1 dossier de la fiche-action n°2, 1 dossier de la fiche-action n°3, 15 dossiers d'entreprises de la fiche-action n°6, 1 dossier de la fiche-action n°7, 1 dossier de la fiche-action n°8, 1 dossier de la fiche-action n°11 et 1 dossiers du Perche Sarthois de la fiche-action n°14. Au total, ils représentent la somme de 172 480,14 €, soit 7,32 % de l'enveloppe.
Depuis le début du programme, 29 dossiers ont été payés représentant une somme totale de 254 702,59 €, soit 10,82 % de la maquette Leader.

4.2 Avec l'État

4.2.1 Le Contrat de Plan État Région 2015-2020

Le volet territorial du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 a vocation à réduire les inégalités territoriales entre les territoires afin de renforcer la cohésion de la région. Il cible ainsi les territoires bénéficiant de la démarche « Agir Pour » afin de conforter la cohérence de l'intervention de l'État avec celles de la Région et des collectivités et d'optimiser l'effet levier des subventions.

Ainsi, grâce à l'engagement du Perche sarthois dans la démarche « Agir Pour », conduite par la Région des Pays de la Loire, le territoire a obtenu l'ouverture d'un volet territorial dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020, avec une enveloppe de 1,936 millions d'euros.

Contrairement à la période 2000-2006, pour laquelle il avait été défini un programme d'actions à l'échelle du Pays, sur propositions des Communautés de communes ; pour la période 2015-2020, l'État a privilégié une sélection continue, sur la base d'appels à projets annuels.

Sur le volet Perche Sarthois, au 31 décembre 2019, étaient retenus les projets ci-dessous :

2016 :

- CC Huisne Sarthoise / construction d'un bâtiment blanc (zone des Ajeux) / 232 940 € (40%)
- Nogent-le-Bernard / réhabilitation de la mairie / 58 020 € (30%)
- CC Huisne Sarthoise / extension d'un bâtiment blanc (zone des Ajeux) / 64 440 € (40%)
- La Ferté-Bernard / aménagement de la zone naturelle des Ajeux / 74 113 € (40%)
- ex CC Maine 301 / rénovation des anciennes halles de Bonnetable / 487 200 € (40%)

2017 :

- Bouloire / réhabilitation en centre-bourg des secteurs / 118 576 € (40%)
- CC Vallées de la Braye et de l'Anille / recrutement d'un chargé de mission économique / 81 000 € (50%)
- Nogent-le-Bernard / acquisition et aménagement d'un bâtiment existant pour ouvrir un multiservices / 44 415 € (30%)
- Evaillé / restructuration du dernier commerce / 39 600 € (20%)

2018 :

- SM du Pays du Perche Sarthois / chargé de mission commercialisation des circuits touristiques / 54 000 € (49%)
- SM du Pays du Perche Sarthois /élaboration du SCOT / 140 000 € (53%)

2019 :

- CC Gesnois Bilurien / PIDE / 12 132 € (50%)

4.2.2 Le Contrat de Ruralité 2017-2020

Le Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a instauré un contrat de ruralité qui a pour objectif de proposer au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) une contractualisation permettant de renforcer la cohérence et l'impact des actions en matière d'accès aux services publics, de création d'équipements, de revitalisation des bourgs-centres.... Ces contrats sont conclus, pour une période pluriannuelle (d'abord 3 ans pour se caler sur les Contrats de Plan État Région et programmations européennes 2014-2020 en cours, puis 6 ans). Ils seront signés entre l'Etat, les Pôles territoriaux et les

Communautés de communes membres.

En l'absence de PETR sur le territoire, le contrat de ruralité est signé par les Communautés de communes. Le Bureau de décembre 2016 a approuvé que le Pays se charge d'élaborer un contrat de ruralité pour le compte des Communautés de communes. L'Huisne sarthoise et les Vallées de la Braye et de l'Anille ont confirmé ce choix ; Maine Saosnois et Gesnois Bilurien ayant choisi d'en réaliser un, individuellement.

Le projet a été transmis le 31 mars 2017 à la sous préfecture, et les conventions ont pu être signées au cours de l'été. Au 31 décembre 2019, les projets suivants ont été soutenus au titre du contrat de ruralité :

2017 :

- réouverture du dernier commerce du village à Conflans sur Anille / coût 60 000 € / aide 26 000 €
- rénovation du dernier commerce par la commune de Valennes / coût 10 406 € / aide 3 014 €
- rénovation du café des Potiers par la commune de Prévelles / coût 120 403 € / aide 25 000 €
- rénovation du restaurant le Ptit Bistrot à Villaines la Gonais / coût 20 888 € / aide 6 266 €
- réhabilitation du logement communal à Vouvray sur Huisne / coût 26 335 € / aide 7 900 €
- mise aux normes d'accessibilité des équipements publics municipaux par la commune de la Ferté Bernard / 162 000 € / aide 20 000 €
- accessibilité du centre bourg avec création d'un arrêt de bus par la commune de Sainte Osmane / coût 113 000 € / aide 30 134 €

2018 :

- développement du Musée de la Musique à Dollon par la CC des Vallées de la Braye et de l'Anille / coût 500 000 €/ aide 100 000 €
- construction d'une maison de l'enfance par la commune de Cherré-au / coût 1 741 000 € / aide 100 000 €

2019 :

- réhabilitation de terrains de tennis par la commune de Bessé sur Braye / coût 46 809,50 € / aide 30 426 €

4.3 Avec la Région des Pays de la Loire

4.3.1 La Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural

La convention entre la Région des Pays de la Loire et le Perche Sarthois, relative à la mise en œuvre du dispositif de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural (MACS) a été signée le 16 mars 2016. Le dispositif devant initialement se terminer en mars 2019, une demande de prolongation a été sollicitée par la délibération du 11 juillet 2018. Un avis favorable à cette demande a été notifié au Perche Sarthois par courrier du 10 octobre 2018, pour un délai reporté au 1er décembre 2019.

L'année 2019 a donc été l'année finale du dispositif MACS en pays du Perche Sarthois, même si quelques dossiers restent encore a solder. En effet, la Région accorde un délai de 18 mois après la date d'attribution de la subvention afin de permettre la réalisation des travaux.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, 12 dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des services du Pays. Sur ces dossiers, 11 ont été retenus par la Région des Pays de la Loire au cours de l'année. Au total, ils représentent 57 729 € de subventions régionales cumulées.

Depuis le début du programme, ce sont **au total 60 dossiers** qui ont été déposés.

Les dossiers déposés en 2019 sont les suivants :

Entreprise	Détail de l'investissement	Montant de dépense (€)	Montant de subvention attribuée (€)
SARL Mercier Cousin	Acquisition d'un véhicule utilitaire logoté et d'une tablette numérique	21 237 €	3 186 €
SARL Bualé	Travaux d'installation d'une climatisation et acquisition d'une trancheuse, d'un tour réfrigéré et d'une plonge	32 133 €	4 820 €
Boucherie charcuterie Sandrine et Franck Serveau	Travaux d'installation photovoltaïque sur bâtiment professionnel	29 918 €	4 488 €
SARL Entreprise David	Acquisition d'un véhicule utilitaire logoté	18 681 €	2 802 €
SARL Patrick Rousseau	Travaux d'isolation et pose de menuiseries dans le bâtiment professionnel	29 396 €	4 410 €
SARL Leroux	Acquisition de matériels : mortaiseuse, scie radiale, dégauchisseuse, raboteuse et installation d'un groupe d'aspiration	56 598,00 €	8 490 €
~~SARL TTM~~	~~Acquisition d'un tracteur avec cabine skyview et poste inversé~~	~~136 000 €~~	~~9 000 €~~
SARL CTA de l'Huisne	Acquisition d'un véhicule utilitaire logoté et d'un banc de freinage	41 933 €	6 290 €
Laboratoire Valérie Leproux	Achat d'un scanner	18 607 €	2 791 €
EURL Atout Contrôle de l'Epine	Acquisition de nouveaux matériels	16 346 €	2 452 €
SARL Pissot	Rénovation totale de la boucherie : le laboratoire et la boutique	60 000 €	9 000 €
EIRL Gloss'Hair	Aménagement d'un nouveau local	62 604 €	9 000 €
	TOTAL	**387 453,00 €**	**57 729,00 €**

4.3.2 La politique territoriale régionale

Le Perche sarthois est chargé, en tant que chef de file du contrat et interlocuteur direct de la Région, d'élaborer la stratégie de développement local, de monter le programme d'actions et d'effectuer le suivi administratif des dossiers de demande de subvention, pour le compte des Communautés de communes.

Le Nouveau Contrat Régional 2014-2017 :

Au 31 décembre 2019, 33 dossiers étaient soldés sur les 42 actions après avenant, pour une dotation régionale de 5 549 000 €.

Le Contrat Territoires-Région 2020 :

Le Contrat Territoires-Région 2020 est établi à l'échelle du territoire des Communautés de communes. En cas d'accord des Communautés de communes qui le composent, le Pays peut être désigné comme chef de file. Les Communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Huisne sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, ont confirmé, par délibération, leur souhait de confier l'élaboration et la gestion du futur CTR 2020 au Perche sarthois, dans la continuité de ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Les décompositions des enveloppes sont les suivantes :

- Gesnois bilurien : 1 957 000 €
- Vallées de la Braye et de l'Anille : 1 079 000 €
- Huisne sarthoise : 2 026 000 €

Le contrat a été approuvé en Commission permanente régionale du 8 février 2019.

Les trois thématiques du contrat sont les suivantes : développement touristique du territoire *(en vert)*, mobilités et environnement *(en bleu)*, services à la population *(en orange).*

Une enveloppe maximale de 150 000 € est réservée au Perche Sarthois pour le financement de l'ingénierie, nécessaire à la mise en œuvre des missions liées à ces thématiques.

Liste approuvée par le Comité syndical, indicative et non contractuelle, des dossiers retenus :


L'Auberge de la Forêt

CC de l'Huisne Sarthoise (CC HS) – enveloppe à répartir de 1 965 964 €

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Coût	Taux	CTR
aménagements touristiques au plan d'eau	commune de la Ferté Bernard	500 000 €	12%	60 000 €
reconstruction du restaurant	commune de Montmirail	500 000 €	12%	60 000 €
création d'une maison de l'enfance	commune de Cherré	2 036 500 €	12%	244 380 €
réaménagement de la salle des fêtes	commune de Saint Maixent	120 000 €	12%	14 400 €
création d'un équipement aquatique à la Ferté Bernard	CC HS	11 525 443 €	14%	1 587 184 €

CC des Vallées de la Braye et de l'Anille (CC VBA) – enveloppe à répartir 1 047 027 €

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Coût	Taux	CTR
acquisition et développement du Musée de la Musique Mécanique à Dollon	CC VBA	500 000 €	20%	50 000 €
rénovation du bâtiment de la voilerie et de la buvette de la base de loisirs intercommunale à Lavaré	CC VBA	256 796 €	61%	156 646 €
aménagement de la base de loisirs et réhabilitation du Moulin Ars	commune de Saint Calais	437 000 €	30%	131 100 €
rénovation et protection du patrimoine ferroviaire historique	Association Compagnie du Chemin de Fer de Semur en Vallon	50 000 €	30%	15 000 €
restauration du château de Courtanvaux	commune de Bessé sur Braye	792 000 €	37%	294 408 €
agrandissement du restaurant La Toscane	commune de Lavaré	160 415 €	25%	40 104 €
restauration du café, restaurant, épicerie	commune de Semur en Vallon	200 000 €	25%	50 000 €
rénovation énergétique de l'éclairage public	commune de Cogners	24 800 €	40%	10 000 €
installation de deux pompes à chaleur pour la cantine et la mairie	commune de la Chapelle Huon	35 000 €	29%	10 000 €
rénovation énergétique de la salle des fêtes communale	commune de Vancé	70 000 €	20%	14 000 €
aménagement du centre bourg	commune de Montaillé	71 762 €	20%	14 352 €
construction d'une salle commune dans le cadre de l'opération « création de logements séniors »	commune de Vibraye	313 482 €	25%	78 371 €
agrandissement de l'hôtel communautaire à Saint Calais	CC VBA	142 484 €	60%	85 490 €
construction de vestiaires au stade de football	Syndicat intercommunal des Sports Région de Sainte Ormane	205 223 €	25%	51 306 €
création d'un dojo	commune de Vibraye	185 000 €	25%	46 250 €

CC du Gesnois Bilurien (CC GB) – enveloppe à répartir de 1 899 009 €

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Coût	Taux	CTR
aménagement paysager des étangs communaux	commune d'Ardenay sur Mérize	100 000 €	25%	25 000 €
installation de chaudières à granulés dans les écoles	commune de Soulitré	50 000 €	30%	15 000 €
création d'un réseau de chaleur(chaudière à granulés de bois) pour chauffer des bâtiments publics	commune de Torcé en Vallée	220 000 €	30%	66 000 €
aménagement du centre bourg	commune de Montfort le Gesnois	241 370 €	20%	48 274 €
aménagement du centre bourg	commune de Saint Corneille	494 377 €	20%	98 875 €
aménagement du centre bourg	commune de Sillé le Philippe	450 000 €	20%	90 000 €
aménagement du centre bourg	commune de Saint Mars la Brière	940 365 €	20%	188 073 €
construction d'une structure d'accueil Petite enfance au Breil sur Mérize	CC GB	420 000 €	50%	210 000 €
achat, extension et restructuration de bâtiments à Thorigné sur Dué	Association Maison Familiale Rurale	2 210 900 €	10%	221 090 €
restauration d'une structure d'accueil et de rencontre	commune de Bouloire	34 200 €	29%	10 000 €
transformation d'un bâtiment pour l'aménager en salle polyvalente	commune de Lombron	400 000 €	25%	100 000 €
restructuration d'un bâtiment pour aménagement en école de musique à Bouloire	CC GB	350 000 €	55%	192 500 €
construction d'une maison communale d'intérêt général avec maison de services au public	commune du Breil sur Mérize	180 000 €	25%	45 000 €
installation d'un modulaire vestiaires au terrain de sports	commune de Thorigné sur Dué	122 500 €	25%	30 625 €
construction d'une salle sportive	commune de Connerré	2 220 000 €	25%	558 572 €

5ème partie – SCOT et PCAET

Courant 2018, les compétences du Perche Sarthois se sont développées, avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) des Communautés de communes adhérentes qui le souhaitent. C'est le choix des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Lancement du SCOT :

Le début d'année 2019 (janvier) s'est vu marqué par la prescription de lancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Perche Sarthois, à toutes les communes membres mais également à toutes les Personnes Publiques Associées au projet (Région, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie, associations locales, etc.), et des publications de mentions légales dans les journaux.

Le SCoT est un document d'urbanisme. Il expose, sur la base d'un diagnostic et d'une Evaluation Environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui est le projet politique du territoire, et ses traductions juridiques dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

L'ambition du SCoT du Perche Sarthois est de mettre en cohérence, sur son périmètre, les politiques menées par les communes et les EPCI : urbanisme, habitat, développement économique et commercial, déplacements, protection et valorisation de l'environnement, etc. Il définit des principes directeurs destinés à assurer un équilibre de développement des territoires en identifiant des secteurs à protéger, des grands équipements structurants, des dessertes en transport collectif, etc.

Le lancement du SCOT a induit la création d'un comité technique (COTECH) SCoT composé de 6 membres de l'Huisne Sarthoise et 4 membres des Vallées de la Braye et de l'Anille :
- M. Didier Reveau, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise
- M. Jacky Breton, Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
- M. Jacques Lacoche, Maire de Bessé-sur-Braye
- M. Michel Landais, Maire de Cherré-Au
- Mme Marie-Thérèse Leroux, Maire de Le Luart
- M. Jean Dumur, Maire de Montmirail
- M. Dominique Couallier, Maire de Champrond
- M . Michel Mary, Maire de Duneau
- Mme Laurence Cherreau, CC des Vallées de la Braye et de l'Anille
- M. Jean-Loup Harmand, CC des Vallées de la Braye et de l'Anille

Deux COTECH ont été réalisés :
- un en début d'année 2019 pour mettre à jour les ambitions que le SCOT devra suivre comme la maîtrise de l'urbanisation et plus particulièrement de l'extension urbaine et assurer une organisation cohérente de l'espace,
- un en fin d'année sur le lien entre le SCoT du Perche Sarthois et les PLUi qui le composent.

Suivi des PLUi :

Le SCoT fut aussi l'occasion de suivre les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux en cours d'élaboration sur les Communautés de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise et celle des Vallées de la Braye et de l'Anille. Même si la mission SCoT est arrivée en fin d'écriture des PLUi, cela a nécessité de relire les dossiers, de participer aux réunions Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en tant que PPA ; et en tant que document supérieur, de rendre un avis, notamment pour la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, sur les Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et sur le PLUi en général.

La gestion des PLUI a induit également une relation avec le cabinet de travail AUDDICE, cabinet d'études en charge de la rédaction des deux PLUi. La difficulté de mise à disposition de leur données a nécessité la création de nouvelles bases de données pour le lancement du diagnostic du SCOT.

Participation à des réunions / commissions :

Le lancement du SCOT et des compétences qu'il implique (cartographie) a permis de participer et de s'intégrer à des commissions tels que :

- le lancement et le suivi du Web SIG départemental,
- COTECH DDT : observatoire des zones d'activités,
- La fermeture du site d'Arjowiggins à Bessé-sur-Braye a engendré la création d'un Comité Urgence Territoire (CUT), organisé par la Région Pays de la Loire, mais également la participation à un comité de suivi départemental de suivi des sites d'Arjowiggins

Il en est de même pour la participation à des séminaires tels que ceux organisés par le Pays du Mans : BIMBY : Build in my Back yard, qui correspond au fait de construire dans des jardins, pour les propriétaires qui le souhaitent.

Démarche Interscot :

Le travail d'écriture d'un SCOT nécessite une coopération avec les territoires voisins, appelée démarche Interscot, afin que les différents schémas soient cohérents entre eux.
Ces comités de pilotage (COPIL) ont été menés avec les Territoires du Grand Vendomois, avec la Vallée du Loir, Maine Saosnois, notamment en termes de concertation avec les territoires voisins, mais cette démarche Interscot est menée par les techniciens des différents SCoT de la région pour travailler entre eux sur le SRADDET notamment. A ce titre, une conférence régionale des SCoT s'est tenue.

Suivi des documents de norme supérieure :

SRADDET : Le SCoT impose la nécessité de suivre les documents de norme supérieur tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). A cet effet, le lancement de « Ma région en 2050 » a permis de participer à des groupes de travail sur la vision future du territoire. La Région a également organisé de nombreuses réunions de travail, des réunions de concertation, et des ateliers à Nantes, relatives à tous les questionnements, et les avis des SCoT sur les orientations et objectifs du schéma.

Schéma Régional des mobilités : Au niveau régional, la fin d'année 2019 a été marquée par le passage de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui a un impact sur les futures orientations du Schéma Régional de la Mobilité. Un atelier de travail a été organisé en Sarthe et a nécessité de confirmer les bassins de mobilité à l'échelle de la Sarthe.

Partenariat avec l'université du Mans :

La fin de l'année 2019 a été l'occasion de monter un projet de travail avec l'université du Maine et les étudiants de Licence 3 de Géographie.
Dans le cadre de leur module de travail intitulé « Planification territoriale », et après une première intervention en cours du Pays du Perche Sarthois, les étudiants ont monté un questionnaire et se sont rendus par groupes sur les marchés de La Ferté-Bernard, Saint-Calais et Vibraye durant les mois d'octobre et de novembre 2019, pour étudier les pratiques de mobilité des habitants.
312 réponses ont été obtenues donnant un nouveau regard sur les habitudes de consommation et les mobilités des habitants dans leurs pratiques commerciales. Ce travail a donné lieu à une restitution générale, mais a permis aussi au Perche Sarthois de récupérer les données.

Enquêtes sur les marchés.



Une collaboration avec le laboratoire Espaces et Sociétés (ESO) de l'université du Maine en géographie a été engagé et un contrat fut signé pour travailler sur la consommation foncière dans le SCOT du Perche Sarthois mais également sur la délimitation des enveloppes urbaines pour chaque commune membre du SCoT. Cette étude respecte les principes méthodologiques nationaux, notamment ceux préconisés par le CEREMA.

PCAET *:*

La prescription de lancement du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) a nécessité la prise de rdv et d'entretiens avec des organismes comme GRDF, l'ADEME, ABOwind sur le potentiel éolien du territoire ; mais aussi de travailler avec les territoires voisins sur la transition écologique, comme avec le Pays de la Vallée de la Sarthe, sur une réunion de concertation PACTE.

Durant l'année 2019, le Pays du Perche Sarthois s'est lancé avec le Conseil de Développement, dans une étude interne sur le potentiel en énergies renouvelables du territoire. Par ailleurs, le Perche Sarthois a participé à un groupe de travail organisé par les PCAET des Pays de la Sarthe sur la ressource bois et énergie.

Fin.